

BELL, MATHEW (on trouve aussi **Matthew** ; il signait **M^w Bell**), homme d'affaires, juge de paix, fonctionnaire, homme politique, officier de milice et seigneur, baptisé le 29 juin 1769 dans l'église Holy Trinity de Berwick-upon-Tweed, Angleterre, fils de James Bell et d'une prénommée Margaret ; décédé le 24 juin 1849 à Trois-Rivières, Bas-Canada.

Né d'un père à l'aise et qui fut à deux reprises maire de Berwick-upon-Tweed, Mathew Bell arrive à Québec vers l'âge de 15 ans. Il entre à titre de commis chez John Lees*, puis s'associe avec David Monro* vers 1790. La Monro and Bell importe des vins et de la mélasse de la Barbade ; elle loue des grèves, des quais et des entrepôts à Québec où elle possède un magasin, et acquiert la goélette *l'Iroquois* en 1794 et le sloop *Abenakis* l'année suivante. La firme semble connaître une expansion rapide. Durant la première décennie du XIX^e siècle, les registres du port rapportent chaque année des arrivages, entre autres, de porto, de rhum, de *shrub*, de jus de citron, de vins blancs ou rouges d'Espagne, de sucre brut ou raffiné, de piment, de farine et de charbon de terre de Berwick-upon-Tweed.

Signe d'une prospérité certaine, Bell achète, le 5 septembre 1805, d'Isabell Mabane, pour la somme de £1 200, Woodfield, magnifique villa en pierre de deux étages – appelée Samos au temps où Mgr Pierre-Herman Dosquet* l'habitait – bâtie sur un emplacement de 42 arpents de superficie et qui surplombe le Saint-Laurent. Le 10 juin 1807, il acquiert du séminaire de Québec le lot de grève « formant la devanture » de cette propriété. Cependant, Bell semble ne résider à Woodfield que l'été et se contente d'en améliorer le potager. Il la revendra d'ailleurs avec le lot de grève, le 21 septembre 1816, pour la somme de £3 550 à William Sheppard* et à John Saxton Campbell*, deux constructeurs navals.

Monro et Bell semblent devoir leur rapide succès en affaires aux liens qui les unissent à John Lees ainsi qu'aux frères Alexander et George* Davison, originaires de la même région que Bell et protégés du duc de Northumberland. En société avec Lees, Alexander fait depuis 1773 du commerce d'import-export et il est le pourvoyeur attitré des troupes britanniques en Amérique du Nord. De plus, la société Davison and Lees détient, avec George, le bail du Domaine du roi sur la Côte-Nord et celui des forges du Saint-Maurice. Les Davison vivent surtout en Angleterre où ils s'occupent des contacts politiques et commerciaux, tandis que Lees gère la société au Canada. Le 15 août 1791, Lees et Davison mettent fin à leur association : le premier se retire des affaires et le second jette son dévolu sur Monro et Bell pour le remplacer. Ceux-ci deviennent agents des Davison à Québec. Ils s'occupent de l'achat des provisions pour les troupes britanniques et de leur expédition puis, avec Peter Stuart, ils administrent au nom d'Alexander le Domaine du roi. Tout naturellement, Monro et Bell en viennent à s'intéresser à la région de Trois-Rivières où les Davison ont fait de gros investissements fonciers. Au cours de l'été de 1792, Bell achète une terre dans le canton de Caxton et, en octobre, avec Monro et George Davison, il acquiert un emplacement à Trois-Rivières. Établi définitivement à Londres à la fin des années 1780, Alexander Davison se

déleste de ses entreprises canadiennes. Le 6 juin 1793, il cède à son frère cadet, George, et à la société *Monro and Bell* son bail, valide jusqu'au 10 juin 1799, ainsi que l'inventaire des forges du Saint-Maurice pour la somme de £4 434 11s 8 1/2d. George possède la moitié des actions, mais, atteint d'un mal chronique, il se retire en Angleterre et laisse à *Monro* et à *Bell* le soin d'administrer les forges.

Les nouveaux locataires améliorent les installations déjà existantes. Ils recrutent en Europe des ouvriers qualifiés et introduisent de nouveaux modèles de poêles et d'ustensiles. Ils écoulent leur production au magasin de la société à Trois-Rivières, tandis que *James Laing*, à Montréal, et la *Monro and Bell*, à Québec, gardent en consignment divers articles fabriqués aux forges. Très tôt, ils sont aux prises avec les mêmes problèmes qu'ont connu tous leurs devanciers à la tête des forges du Saint-Maurice : la délimitation exacte du territoire, la constitution d'une réserve de minerai et de bois nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, le loyer du bail et les modalités d'indemnisation des locataires en cas de non-renouvellement. Ces problèmes donnent lieu à une volumineuse correspondance entre les locataires et le gouvernement. Celui-ci, soucieux de l'intérêt public, songe à vendre à l'encan un bail d'une durée de 99 ans : la mise aux enchères ferait peut-être monter le loyer du bail, et une longue période de location inciterait les locataires à investir davantage dans l'entreprise, ce qui serait profitable à la région. Puisqu'il ne dispose pas de toutes les informations, le gouverneur *Robert Prescott** propose, en janvier 1799, de prolonger le bail jusqu'au 1^{er} avril 1801 et d'autoriser les locataires, comme *Bell* l'avait demandé à plusieurs reprises, à s'approvisionner en bois et en minerai à même les terres de la couronne. *Monro* et *Bell* acceptent cette offre généreuse. En juin 1799, à la suite de la mort de *George Davison*, survenue le 21 février, *Bell* et *Monro* deviennent les seuls locataires des forges, à la condition, selon un arrangement en date du 8 janvier 1800, de verser aux héritiers £10 523 18s 7d (cours d'Angleterre). Et le 18 décembre 1799, la *Monro and Bell* obtient du père jésuite *Jean-Joseph Casot**, sur la rive est du Saint-Maurice, une concession de 2 lieues de front sur 20 arpents de profondeur.

En juin 1800, à l'approche de l'expiration du bail des forges prévue pour avril 1801, la concurrence est vive. *Thomas Coffin*, au nom de la Compagnie des forges de Batiscan, fait monter les enchères à £500 par année au lieu de £25 ! L'offre de *Coffin* va dans le sens des visées du gouvernement. Les deux groupes rivaux surenchérissent : *Coffin* offre £800 et *Monro* et *Bell* ajoutent à l'offre la plus élevée £50 par an. Ces derniers obtiennent donc le renouvellement de leur bail au taux de £850 par année pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 1801 au 1^{er} avril 1806. Le 15 juillet 1805, le bail est reconduit d'une année, afin de donner le temps au Conseil exécutif d'amasser toutes les informations pour l'élaboration d'une nouvelle politique, dont les éléments fondamentaux seraient la vente à l'encan, préalablement annoncée dans les journaux canadiens et britanniques, d'un bail de longue durée. L'encan se déroule à Québec le 1^{er} octobre 1806. Trois groupes s'affrontent, du moins en apparence : *John Mure**, le notaire *Michel Berthelot*, qui représente *Pierre de Sales**

Laterrière et ses associés, ainsi que Monro et Bell. Assez curieusement, la Compagnie des forges de Batiscan est absente. À la stupeur générale, Monro et Bell remportent les enchères avec une mise de £60 par an. En l'absence du gouverneur Prescott, le Conseil exécutif, qui ne sait que faire, soumet le cas aux autorités métropolitaines. Lord Castlereagh flaire la transaction frauduleuse : les enchérisseurs se seraient concertés. Par contre, le président du conseil, Thomas Dunn^{*}, qui possède, ainsi que ses fils, des actions dans les forges de Batiscan, n'y voit aucune irrégularité. Le nouveau gouverneur sir James Henry Craig^{*}, qui arrive à l'automne de 1807, laisse Monro et Bell chauffer le haut fourneau, même s'ils n'ont pas de bail. Il souhaite une entente à l'amiable. Monro et Bell justifient le bas niveau de leur mise par les investissements qu'ils ont consentis pour améliorer les forges et par l'augmentation des coûts de production à la suite de mauvaises récoltes et de l'éloignement progressif des sources d'approvisionnement ; de plus, la concurrence des fonderies britanniques et canadiennes – notamment de la Carron Ironworks, entreprise écossaise qui copie les produits des forges du Saint-Maurice – infléchirait à la baisse le prix de vente des produits manufacturés. Tout en misant sur la faillite prochaine de la Compagnie des forges de Batiscan, Monro et Bell proposent de verser un loyer de £500 par année. Le 7 juin 1810, le Conseil exécutif suggère l'arrangement suivant : un bail de 21 ans, du 1^{er} janvier 1810 au 31 mars 1831, au taux de £500 par année, assorti d'une extension du territoire des forges vers le nord-ouest.

Vers 1810, les forges du Saint-Maurice ont l'aspect d'un village : de 1793 à 1807, Bell et Monro y ont construit 23 bâtisses, pour des fins domestiques ou industrielles. On y trouve un haut fourneau, une fonderie, deux forges, un moulin à charbon, un moulin à farine et une scierie. Une grande maison, résidence des locataires, et une cinquantaine d'autres habitations abritent environ 200 ou 300 personnes que dessert le magasin de la compagnie. Le territoire des forges couvre environ 120 milles carrés. L'entreprise emploie une vingtaine d'ouvriers qualifiés, des apprêteurs, des charretiers et des manœuvres. Elle donne aussi de l'emploi occasionnel à quelques centaines de cultivateurs. Ces derniers, au début d'avril, ramassent avec leurs chevaux le minerai à la surface de leur terre ou des terres de la compagnie. Durant l'été, ils travaillent dans leur ferme. Au début de novembre, certains s'en vont sur les terres de la compagnie couper quelque 8 000 cordes de bois, dont au moins 5 300 sont converties en charbon de bois ; d'autres profitent des chemins de glace pour charroyer le minerai. Ces matières brutes alimentent les forges qui fonctionnent jour et nuit durant six à huit mois par année. À la fonderie, les ouvriers préposés au haut fourneau travaillent en équipe et se relaient à toutes les six heures ; les mouleurs et les finisseurs sont à l'œuvre du lever au coucher du soleil. On procède chaque jour à deux coulées. Dans les forges, qui elles aussi fonctionnent jour et nuit, les équipes se remplacent également à toutes les six heures. La production annuelle s'élève en moyenne à 549 tonnes, soit 24 tonnes par jour. Le minerai converti en gueuse a un rendement de 45 %. La valeur de la fonte produite atteint en moyenne la somme de £12 000 par année. On y trouve surtout du fer en barres, des poêles, des

chaudrons à potasse ou à sirop d'érable, des pièces moulées pour les moulins ou les machines à vapeur, de même que des objets forgés, tels les socs de charrue. Bell maintient en activité une autre fonderie à Trois-Rivières. Équipée de deux cubilots pour fondre les gueuses et les rebuts de fonte, elle se spécialise dans la production de poêles et de chaudrons à potasse.

L'association avec les Davison aura donc été profitable à Bell et sans doute constitue-t-elle l'un des facteurs de sa réussite. Elle l'a introduit dans un puissant réseau au sein duquel le commerce et la politique font bon ménage. Elle a alimenté l'activité de la Monro and Bell et a amené Bell à s'engager dans l'exploitation des forges du Saint-Maurice. Bien plus, elle lui a fourni un modèle à imiter. Les Davison devaient leur succès à la protection d'hommes politiques bien placés et à un réseau complexe de relations sociales qu'ils entretenaient par des réceptions fastueuses. C'est la voie dans laquelle Bell s'engage dès qu'il entre en contact avec eux : il se révèle un partisan avoué du parti des bureaucrates, signe en 1794 la déclaration de loyauté au gouvernement britannique, puis en 1795 la promesse de fidélité au roi d'Angleterre, et en 1799 il souscrit avec Monro £100 par année pour soutenir l'Angleterre durant la guerre qu'elle mène à la France. Il jouit en Angleterre de la protection d'Alexander Davison et, à Québec, de celle de John Lees, député de Trois-Rivières et membre honoraire du Conseil exécutif. Quand avec Monro il devient seul locataire des forges du Saint-Maurice, il commence sa vie publique. En juin 1799, il obtient la première d'une longue série de commissions de juge de paix, qui prendra fin en 1839. En décembre 1799, il devient trésorier de la commission chargée de la construction d'une cathédrale anglicane à Québec. Au cours de l'été de 1800, il se fait élire député de Saint-Maurice puis, pendant son séjour en Angleterre en 1804, c'est Monro qui occupe ce siège. À l'élection partielle tenue dans la circonscription de Trois-Rivières en avril 1807, Bell brigue les suffrages à la place de Lees, son ancien patron décédé. Battu par Ezekiel HART, il réussit à se faire élire en novembre 1809 et représente Trois-Rivières jusqu'au 22 mars 1814.

À titre de député, Bell prend peu d'initiatives à la chambre d'Assemblée et se contente le plus souvent d'appuyer les mesures que propose le parti des bureaucrates. Il se montre, cependant, plus intéressé par les affaires maritimes. Le 31 mai 1802, on le nomme membre du Board of Pilots du Bas-Canada et, le 16 mai de l'année suivante, il est l'un des commissaires mandatés pour établir des règlements concernant les pilotes et les capitaines. Il devient l'un des syndics de la toute nouvelle Maison de la Trinité de Québec le 6 mai 1805, puis maître adjoint le 15 septembre 1812, et enfin maître le 18 avril 1814, poste qu'il occupe jusqu'au 22 octobre 1816. La chambre d'Assemblée et la Maison de la Trinité sont des lieux d'observation, à partir desquels Bell a servi les intérêts de ses concitoyens, tout en veillant aux siens.

Bell est donc un personnage en vue quand éclate la guerre de 1812. Marié depuis le 17 septembre 1799 avec Ann MacKenzie, fille de feu James Mackenzie, commerçant de Trois-Rivières, avec laquelle il aura 12 enfants, il réside à Québec mais fait de longs séjours à Trois-Rivières. Il est l'un des 21 membres du Club des barons de Québec – connu avant 1800 sous le nom de Beef-Steak Club – qui se cooptent parmi les membres de l'aristocratie commerciale et gouvernementale. Il mène la vie d'un seigneur entouré d'une grande domesticité. Ses réceptions et ses parties de chasse à courre sont réputées. Il est amateur de courses de chevaux et horticulteur averti. Il appartient à la Société d'agriculture et participe activement aux affaires de la Société du feu. Capitaine dans le 3^e bataillon de milice de la ville de Québec, il se met, dès le début des hostilités, au service du gouverneur sir George Prévost* qui, le 22 avril 1812, lui commande de lever une troupe de cavalerie légère, rattachée au 3^e bataillon. Le 27 juin, Bell a déjà 34 volontaires sous ses ordres. Le 27 juillet, le major général George Glasgow* fait de cette troupe un corps indépendant, la Québec Volunteer Cavalry. Le régiment compte une soixantaine d'hommes au début de mars 1813 ; il est cantonné rue de la Fabrique et surveille les prisonniers américains. Le même mois, il se rend à Saint-Joseph-de-Beauce mettre aux arrêts des miliciens qui refusent de s'enrôler, puis revient faire de la garnison à Québec.

Le retour de la paix amorce un virage dans la carrière de Bell. Fort d'un bail de 21 ans aux forges du Saint-Maurice, il ne cherche pas à redevenir député et mise davantage sur ses relations étroites avec les membres de l'exécutif et les bureaucrates pour mettre ses intérêts de l'avant. Il consacre ses énergies à la réorganisation de ses activités commerciales compromises par le retrait inopiné de Monro. Le 31 décembre 1815, la société Monro and Bell est dissoute. Le notaire Joseph-Bernard Planté* dresse le 26 octobre 1816 deux actes aux termes desquels Bell devient l'unique propriétaire de la Monro and Bell pour la somme de £14 350, payables en cinq versements, et l'unique locataire des forges contre le versement de £13 123 10s 2d, payables en sept versements échelonnés de 1817 à 1823. Bell hypothèque alors tous ses biens en faveur de Monro et met en location la maison de la rue Saint-Pierre. Ces arrangements ne couvrent cependant pas toutes les propriétés que Monro et Bell possèdent en commun. Pour remplacer Monro, Bell prend alors John Stewart* comme associé dans son commerce d'import-export. Celui-ci est l'étoile montante de la communauté commerçante de Québec et un ami de longue date dont il avait été l'associé, avec Monro, dans la John Stewart and Company, société dissoute à l'automne de 1806. On sait peu de chose de la Bell and Stewart qui possède un magasin à Québec et un autre à Trois-Rivières. Elle continue le même type d'activités que la Monro and Bell. En septembre 1820, elle fait construire un entrepôt à Trois-Rivières et semble disparaître vers 1825, au moment où Stewart accède à de hautes fonctions politiques. Il est sûr, cependant, que ce dernier, commissaire des biens des jésuites depuis 1815, président du Committee of Trade de Québec de 1822 à 1825 et maître de la Maison de la Trinité de Québec en 1824, est bien placé pour surveiller les intérêts de Bell.

Après avoir réorganisé son commerce et effectué un séjour en Grande-Bretagne, sans doute de l'automne de 1816 au printemps de 1819, Bell se lance dans la spéculation foncière, activité qu'il n'avait poursuivie jusque-là qu'à l'occasion. Ainsi, le 23 mai 1817, Monro avait acquis conjointement avec Bell, alors absent, la seigneurie Champlain pour la somme de £2 520 et, en août de la même année, un terrain de la commune de Trois-Rivières. Dans la région de Trois-Rivières, Edward Greive, futur gendre de Bell et son agent, achète en son nom des maisons, des emplacements et des fermes. De plus en plus, Bell est attiré par les cantons. En décembre 1821, il demande 1200 acres dans Wolfestown pour services rendus à titre de major dans la milice en 1813 ; il les obtiendra le 24 janvier 1830, mais dans Caxton.

Le 22 février 1823, il achète de Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal une portion de la seigneurie Hertel dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Visitation à Champlain. D'heureuses transactions en 1823 et 1831 le rendront vraisemblablement propriétaire de la totalité de la seigneurie. Le 20 juillet 1824, il acquiert la seigneurie de Mont-Louis, dont il obtiendra en juin 1839 la commutation en franc et commun socage. Le 15 juin 1825, Bell souscrit 50 actions de £100 chacune dans la Lower Canada Land Company, entreprise en formation destinée à acheter des terres de la couronne. Le 21 septembre 1830, il acquiert 2 940 acres dans le canton de Simpson. Le 12 novembre, il met la main sur 25 acres dans Sillery pour la somme de £566. En 1832, il commence à acheter les propriétés du juge Anthony Gilbert Douglas dans le canton d'Aston et, le 11 juillet, il autorise Frederick Griffin à acquérir en son nom 9 100 acres de terre que possède George Pyke* dans les cantons de Tingwick et de Warwick. Il obtient par lettres patentes 526 acres dans le canton de Wendover le 27 février 1835 et, le 15 avril 1836, 1 181 acres dans Aston. Le 9 mai 1837, il achète avec Greive 31 lots de 200 acres dans Brompton et plusieurs autres dans Durham. Au total, en 1838, la commission d'enquête d'Arthur William Buller* estime que Bell possède 30 000 acres de terre en dehors du territoire seigneurial.

Ces spéculations demeurent quand même une activité marginale. Bell est d'abord et avant tout le directeur des forges du Saint-Maurice. Après la dissolution de la Monro and Bell, il prolonge ses séjours à Trois-Rivières, puis s'y installe définitivement en 1829. Il est alors âgé de 60 ans. Il fait partie du Conseil législatif depuis 1823 – et son ami Stewart siège au même conseil depuis 1825 et au Conseil exécutif depuis janvier 1826. Les fonctions publiques ne l'attirent plus : la santé lui fait défaut. Il maintient toujours son train de vie de grand seigneur et le sort des forges et l'avenir de ses enfants sont ses grandes préoccupations. Au printemps de 1829, à Trois-Rivières, il fait l'acquisition de trois lots contigus pour ses fils mineurs, tandis que l'aîné, James, en achète un lui aussi. Pour lui-même, Bell acquiert un autre lot de la commune, puis deux autres en copropriété. En octobre, entrevoyant peut-être le destin de la Mauricie, il prend les dispositions nécessaires pour faire ériger un moulin à scier dans Champlain, dont il écoulera une partie de la production sur le marché de Québec. En 1831, il demande une concession de 84 arpents de superficie dans la seigneurie du Cap-de-la-

Madeleine, près de la rivière Cachée, et, sans attendre la confirmation officielle, il prête £850 à Greive pour qu'il entreprenne la construction d'un barrage et d'un moulin à scier. Il s'engage plus activement dans la vie trifluvienne. Membre de longue date de la Société d'agriculture du district de Trois-Rivières, il en devient le président en 1832. La même année, il accepte la même charge du bureau de santé créé à son instigation. Il préside aussi, d'octobre 1833 à octobre 1834, la Société d'éducation de Trois-Rivières et donne £125 pour le soutien de deux écoles. Bell semble vouloir regrouper sa famille à Trois-Rivières, autour des forges, et faire de la région le royaume de sa dynastie.

C'est à cette époque que Bell émerge comme le symbole du favoritisme gouvernemental. À partir de 1829, le renouvellement du bail des forges du Saint-Maurice crée une certaine effervescence dans la population de Trois-Rivières et au sein de la chambre d'Assemblée. Des Trifluviens, parmi lesquels des marchands mécontents du monopole commercial dont Bell tire parti au village des forges, soutiennent que cette situation freine le développement de leur ville et le mouvement de colonisation dans l'arrière-pays. Les pétitions affluent à l'Assemblée qui radicalise son opposition à l'exécutif et appuie les griefs de la population. En février 1829, elle siège en comité plénier pour étudier cette question. L'administrateur, sir James Kempt*, demande au commissaire des Terres de la couronne de mener une enquête. Même si Bell plaide sa cause dans des mémoires circonstanciés, le Conseil exécutif décide de soumettre le cas à Londres et se contente de renouveler annuellement le bail jusqu'en 1833. En février 1834, l'une des Quatre-vingt-douze Résolutions de la chambre d'Assemblée [V. Elzéar BÉDARD], plus précisément la trente-quatrième, stigmatise Bell comme « concessionnaire indûment et illégalement favorisé par l'exécutif ». Le gouverneur, lord Aylmer [WHITWORTH-AYLMER], fort de l'appui de Londres, renouvelle le 25 novembre 1834 le bail des forges pour la période du 1^{er} janvier 1834 au 1^{er} juin 1844, moyennant un loyer annuel de £500. Le bail comporte aussi le droit de constituer une réserve de bois et de minerai à même les terres de la couronne.

Lorsque les patriotes se soulèvent, Bell monte aux barricades. En novembre 1837, il fait prêter le serment d'allégeance aux officiers du 1^{er} bataillon de milice du comté de Saint-Maurice, unité constituée des travailleurs des forges et de leurs fils. En décembre, il met sur pied deux compagnies de volontaires. Il nomme son fils Bryan enseigne, et Greive capitaine. Craignant pour la sécurité de Bell et désireux de maintenir l'ordre dans la région, le gouvernement dépêche, en janvier 1838, une centaine de soldats à Trois-Rivières et d'abondantes munitions. Bell, invité à siéger au Conseil spécial, décline cette offre, tout comme en 1831 il avait refusé de siéger à la Cour d'appel.

À 70 ans, Bell ralentit son activité. Il souffre de diverses infirmités et il se sent seul : sa femme est morte à Québec en juillet 1837 ; l'un de ses fils, David, meurt célibataire le 25 juin 1839. Son ami Stewart siège encore au Conseil exécutif, mais son influence décline.

Le contexte politique est en train de changer. Bien que Bell se replie de plus en plus sur sa famille, il continue pour un temps de spéculer. De 1839 à 1843, il mise beaucoup sur son moulin à scier de Champlain : il achète des billots de pin et d'épinette (quelque 7 200 dans le seul hiver de 1843–1844) qu'il fait scier à son moulin, puis qu'il expédie à Québec. À partir de 1841, le renouvellement du bail des forges devient sa grosse affaire. Les discussions reprennent à ce sujet à l'Assemblée et au Conseil exécutif, mais l'atmosphère est différente : députés et conseillers sont sympathiques aux Trifluviens. Le gouvernement hésite à fixer sa politique et se contente de renouveler annuellement le bail. Toutefois, le 22 novembre 1845, le bureau du commissaire des Terres de la couronne annonce la vente à l'encan des forges pour le 4 août 1846. On vendra l'établissement et le domaine, dont l'étendue sera cependant réduite afin de favoriser la mise en valeur de terres neuves et le développement de Trois-Rivières. L'acquéreur aura le droit d'acheter 350 autres acres de terre à 7s 6d pour se constituer une réserve et il pourra, durant les cinq années qui suivront, s'approvisionner à même les terres de la couronne. L'ancien locataire aura 15 jours pour libérer les lieux. Bell mise jusqu'à £5 450, mais Henry Stuart l'emporte avec une enchère de £5 575.

Au début de l'automne de 1846, Bell quitte les lieux : il se retire alors avec sa famille dans sa maison de Trois-Rivières. Il fait une dernière spéculation importante le 27 mai 1847 en achetant 8 800 acres de terre dans le canton de Durham. Mais sa situation financière semble compromise. David Arthur Monro, fils de David Monro, lui intente une action de £60 000 : à titre de procureur, avec Stewart, de la succession de son ex-associé, Bell a refusé de rendre des comptes. Il meurt le 24 juin 1849 en laissant une succession litigieuse que ses enfants refusent.

Bell est représentatif de cette génération d'hommes d'affaires qui vécurent dans une colonie à l'apogée du capitalisme commercial britannique. La société en commandite, le crédit personnalisé, la collusion avec les pouvoirs politiques et l'appartenance à des réseaux que dominant les métropolitains caractérisent l'activité de cette génération. De surcroît, Bell dispose de qualités éminentes : sa carrure en impose et sa physionomie respire la force, la perspicacité et la détermination. Le gouverneur lord Dalhousie [RAMSAY], qui se plaint en sa compagnie, le trouve « très intelligent, large d'esprit et honorable ».

Fils d'un commerçant à l'aise, Bell a évolué très jeune dans les milieux d'affaires et parmi les notables. Son association avec les Davison, qui le propulsent au sein de la grande bourgeoisie marchande britannique, est déterminante. Ceux-ci l'introduisent en effet dans un réseau influent, lui enseignent l'art de brasser de grosses affaires et lui lèguent des activités qu'il n'a plus qu'à développer. Surtout, ils lui inculquent ce style de vie de gentilhomme bourgeois dans lequel se complaisent les maîtres du pouvoir et des affaires. Dans la grande maison des forges du Saint-Maurice, Bell dispose d'une chambre richement meublée, dite du Gouverneur, de pièces spacieuses et d'une salle de bal. Dans ses écuries, se trouvent des

chevaux racés. Il peut donc recevoir avec appareil les personnalités du pays et les visiteurs de marque. Au dire de Dalhousie, Bell « parle et vit à la manière d'un gentleman anglais plus que la plupart des gens au pays ».

Pour ses contemporains, monsieur Bell est d'abord et avant tout le directeur des forges du Saint-Maurice, poste qu'il occupe durant plus de 47 ans. Il se révèle un gestionnaire averti. Dès son arrivée, il consent les investissements nécessaires pour ajuster la production aux besoins du marché. Il choisit les créneaux les plus rémunérateurs. La qualité des produits et les prix concurrentiels constituent les fondements de sa stratégie. Sur le plan technologique, il innove peu mais conserve les procédés introduits par la compagnie qu'avait fondée François-Étienne Cugnet* en 1736. Ce sont sa condition de locataire et l'absence de charbon qui le détournent de l'innovation technologique. Pour renforcer sa position concurrentielle, il mise sur la vingtaine d'ouvriers qualifiés qui, de père en fils, ont acquis et se transmettent un savoir-faire adapté à l'environnement et aux procédés en usage. Le premier, il réussit à discipliner la main-d'œuvre des forges qui vit dans un village isolé, solidement hiérarchisé par la qualification des ouvriers et par la tradition. Un paternalisme de type aristocratique régit les relations de travail, voire la vie de la communauté. Bell semble avoir introduit la rémunération à la pièce et divers types de pénalité dans les contrats de travail. Il a la haute main sur l'entrée des visiteurs et des spiritueux dans le village, de même que sur les loisirs dans la communauté, et il arbitre les différends entre les individus et les familles. Il préfère assurer à ses employés des conditions de vie agréable et une vie communautaire intense – surtout en hiver – plutôt que de hauts salaires, et renforce ainsi les facteurs qui freinent la mobilité de la main-d'œuvre.

À l'inverse des Davison, cependant, Mathew Bell s'est pris d'affection pour son pays d'adoption. Toujours selon Dalhousie, il s'indigne du fait qu'on le considère toujours comme un étranger à cause de sa religion et de ses origines. Peut-être a-t-il rêvé, à l'instar des Hart et comme en témoignent ses spéculations foncières et son intérêt pour les scieries, de lier l'avenir de sa famille au destin de la Mauricie, même s'il n'est que le locataire des forges du Saint-Maurice. L'évolution de la conjoncture politique, les choix effectués par ses enfants et surtout ses extravagances de grand seigneur qui épongent ses bénéfices et grugent son patrimoine foncier ont brisé ce rêve, s'il a jamais existé. Au lieu d'un royaume, c'est une succession si hypothéquée qu'il lègue à ses enfants que ceux-ci n'ont d'autre choix que de la refuser.

MICHEL BÉDARD, ANDRÉ BÉRUBÉ ET JEAN HAMELIN

La direction des Parcs et Lieux historiques nationaux (Parcs Canada) possède une documentation informatisée sur les forges du Saint-Maurice, à l'intérieur de laquelle on trouve une foule de renseignements sur Mathew Bell. Ces informations sont tirées principalement de *la Gazette de*

Québec, des appendices aux *Journaux* de la chambre d'Assemblée, des minutiers de notaires de Québec et de Trois-Rivières, des bureaux d'enregistrement, des archives judiciaires et de divers fonds déposés aux ANQ et aux APC. Bien que considérable, cette documentation sur Bell ne compense pas l'absence d'un fonds organique. Les comptabilités de la Monro and Bell, de la Bell and Stewart et des forges du Saint-Maurice sont inexistantes ; de la correspondance de Bell, on n'a retrouvé que quelques fragments. Cette absence d'un fonds limite notre connaissance de la personnalité et des activités de Bell et invite à la prudence dans l'interprétation. De plus, Bell n'a fait l'objet d'aucune étude en profondeur. La biographie rédigée par Francis-Joseph Audet* et Édouard Fabre Surveyer dans *les Députés de Saint-Maurice et de Buckinghamshire*, 26–34, demeure à la surface des événements et des faits. Trois études récentes nous ont aidés à situer le rôle et l'activité de Bell aux forges du Saint-Maurice : Réal Boissonneault et Michel Bédard, *la Structure chronologique des forges du Saint-Maurice, des débuts à 1883* (Québec, 1980) ; H. C. Pentland, *Labour and capital in Canada, 1650–1860*, Paul Phillips, édit. (Toronto, 1981) ; Roch Samson, *les Ouvriers des forges du Saint-Maurice : aspects démographiques (1762–1851)* (Canada, Direction des parcs et lieux hist. nationaux, *Rapport sur microfiches*, n^o 119, Ottawa, 1983). [M. B., A. B. ET J. H.].

ANQ-M, CN1-187, 9 avril 1837.— ANQ-MBF, CN1-4, 17 sept. 1799 ; CN1-6, 11 avril 1831 ; CN1-7, 14 mai, 11 juill. 1832, 2 avril 1836, 30 sept. 1839 ; CN1-32, 4 nov. 1816, 23 mai 1817, 11 sept. 1820, 8 mars 1823, 21 oct. 1829, 21 sept. 1830 ; CN1-56, 30 mars, 4 avril 1829 ; CN1-62, 9–10, 24 déc. 1840 ; CN1-79, 6 août 1817.— ANQ-Q, CN1-49, 20 juill. 1821, 27 mai 1847, 22 août 1849 ; CN1-208, 22 févr. 1823 ; CN1-230, 21 sept., 26 oct. 1816 ; CN1-262, 10 juin 1807.— APC, MG 24, K13 : 9–17 ; RG 1, E11, 2 ; L3^L : 20214–20215, 20297–20298, 20388–20389, 62165–62170 ; RG 4, A1, 283 : 119 ; 292 : 111 ; A2, 86 ; C2, 17 : 334–335 ; RG 8, I (C sér.), 661 : 87 ; RG 68, General index, 1651–1841.— B.-C., chambre d'Assemblée, *Journaux*, 1831–1832, app. II, 3^e rapport, D, n^o 3 ; 1835, app. U, 9.— *La Gazette de Québec*, 3 juill. 1794, 18 juill. 1799, 13 nov. 1806, 8 déc. 1808, 30 nov. 1809, 8 oct. 1812.

Bibliographie générale

© 1988–2025 Université Laval/University of Toronto